



Newsletter du **SNMPMI**

(mars-avril 2023)

Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant

Nous vous avons informé dans notre [newsletter de janvier 2023](#) de la première contribution globale que nous avons soumise aux Assises de pédiatrie et de la santé de l'enfant, avec nos partenaires de la plateforme "Assurer l'avenir de la PMI", qui résumait [nos principales propositions d'améliorations pour le dispositif de PMI et de santé sexuelle](#).

Par la suite le SNMPMI a adressé cinq autres contributions :

- ▶ [sur la santé mentale](#),
- ▶ [sur les TND](#),
- ▶ [sur le service public de la petite enfance](#),
- ▶ [sur la formation](#),
- ▶ et [sur la recherche](#).

Une table-ronde sur la PMI, dans le cadre des travaux des Assises, s'est tenue le 14 mars 2023. [Le SNMPMI, avec la plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI", y a défendu des propositions](#) pour obtenir des avancées solides pour les services de PMI et de santé sexuelle.

Nous y avons notamment défendu des mesures en faveur de l'attractivité du statut de médecin en PMI, cf. article page 3.

Nous vous tiendrons au courant des suites, notamment des orientations qui seront retenues à l'issue des Assises en principe avant l'été.

Prévenir ou protéger : faut-il choisir ?

La PMI entre prévention en santé et protection de l'enfance

C'est au prochain colloque du SNMPMI, les 24 & 25 novembre 2023

Le rapport Peyron indiquait en 2019 que "L'attraction gravitationnelle de la protection de l'enfance se fait au détriment de la prévention précoce « prévenante » (...) les visites de terrain ont fait fortement ressortir une sorte d'aspiration des professionnelles des PMI dans la chaîne d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes (IP). (...) Le malaise pour les équipes tient beaucoup au fait que la PMI soit obligée de restreindre ou de déprogrammer les VAD « prévenantes » - alors que ces VAD sont déjà insuffisantes - pour faire des IP et des VAD « à chaud ». (...) Dans certains départements, la majorité des VAD effectuées par la PMI concernent désormais des IP (...) Cette porosité entre l'ASE et la PMI interroge car elle est asymétrique et conduit systématiquement à dériver des moyens humains de la PMI au détriment de la prévention précoce". Nous partirons de ces constats pour travailler à mieux cerner les enjeux de prévention santé et de protection des enfants et leurs articulations dans les pratiques de la PMI.

Avant de vous livrer un programme détaillé d'ici quelques jours, voici les grandes lignes de ces deux journées :

Vendredi matin :

- * Notions de besoins "fondamentaux" et de développement de l'enfant
- * Notions de risque, de danger et de protection(s) dans le champ de l'enfance

Vendredi après-midi :

- * Responsabilité parentale, responsabilité professionnelle : point de vue juridique
- * Quel apport de la prévention primaire à la protection des enfants ?

Samedi matin :

- * Quelles expériences en prévention secondaire pour la protection des enfants ?
- * Approche culturelle et protection de l'enfance

Samedi après-midi :

- * La PMI, contributrice à la protection de l'enfance : dans quel cadre ?
 - Informations préoccupantes et référentiel HAS, quel usage des référentiels ?
 - Comment garder "l'esprit de la prévention primaire" dans la pratique des IP par les équipes PMI ?
 - Projet santé protégée des enfants pris en charge en protection de l'enfance ?

Vous pouvez déjà vous "pré-inscrire" auprès de : contact@snmpmi.org

Séjour de la santé et revalorisation de notre statut : on persiste et on signe !

Face à l'absence de réponse du gouvernement concernant la conversion du Séjour en CTI pour les médecins de PMI et la revalorisation de notre statut, nous avons intégré ces revendications dans le cadre de nos demandes adressées aux Assises de pédiatrie.

Nous proposons notamment d'établir un cadre statutaire commun qui s'adresserait à des médecins salariés non hospitaliers dans des institutions et organismes variés (publics, privés non lucratifs), leur permettant :

- de conserver, selon les secteurs concernés, le statut de fonctionnaire ou d'agent de droit public ou de droit privé ;
- de bénéficier d'une grille salariale commune attractive calquée sur celle des praticiens hospitaliers ;
- de pouvoir pratiquer un exercice unique dans un secteur d'activité ou un exercice mixte simultanément entre plusieurs secteurs d'activité ou de passer dans le temps d'un secteur d'activité à un autre (sous réserve de détenir les compétences requises), comprenant des soins curatifs et/ou préventifs, et/ou de la santé publique, et/ou de la promotion de la santé,... ;
- de favoriser les passerelles entre les divers secteurs d'activité (ainsi que, sous des formes à définir, avec le secteur hospitalier ?) : centres de santé, médecine scolaire, ARS-ministères, santé au travail, PMI et santé sexuelle, personnes âgées, personnes handicapées, sécurité sociale ... (liste non exhaustive).

Cette proposition a été soutenue lors des entrevues avec les animateurs des axes 1 et 4 des Assises et elle semble avoir été bien reçue. Reste à espérer que le ministre de la santé la retiendra à l'issue des Assises...

Brèves - Brèves - Brèves

→ Pour les collègues de région parisienne, nous vous conseillons de venir voir le très beau film sur la PMI *"Pour l'instant, tout va bien"* qui sera projeté lundi 17 avril à 18h15 au cinéma Le Méliès de Montreuil

→ Pour tous-tes, le Conseil de l'enfance du HCFEA organise un séminaire public autour de la remise de son rapport « *Quand les enfants vont mal : comment les aider ?* » le 11 avril 2023, 9h-13h, 20 avenue de Ségur, Paris 7^e, S. 2.115. La séance est accessible, au besoin, en visioconférence en cliquant sur ce [lien](#). Vous trouverez sur les liens suivants : [la présentation du séminaire](#), [le programme](#) du séminaire, [le rapport](#), [les annexes](#), [la synthèse](#).

→ Ne manquez pas le [Forum du Cep-Enfance le 3 juin 2023 à Paris - Comment porter une politique favorable à l'enfance ?](#)



**Union Confédérale des Médecins Salariés de France
Syndicat National des Médecins
de Protection Maternelle et Infantile (S.N.M.P.M.I.)**

Siège Social, secrétariat
4, avenue Richerand
75010 Paris
Tél: 0140230410
Mail : snmpmi@free.fr

COTISATION SYNDICALE ANNÉE 2023

Montant de la cotisation*, fixé en assemblée générale en fonction du revenu mensuel :

<1150€/mois, étudiant, cas particuliers.....	60 €	3400 € à 4200 €.....	190 €
1150 € à 1900 €	95 €	4200 € à 5000 €.....	220 €
1900 € à 2650 €	125 €	> 5000 €	255 €
2650 € à 3400 €	160 €	Cotisation de soutien : à partir de	260 €
		ou montant libre	

Nb : Vous pouvez adapter le montant en fonction de vos possibilités, mais il est préférable de régler une cotisation chaque année.

**La cotisation donne droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant.*

*Partie ci-dessous à corriger si nécessaire, à compléter et à adresser au secrétariat par mail ou par courrier
Attention : document indispensable pour enregistrer votre règlement*



COTISATION SYNDICALE ANNÉE 2023

**cocher la ou les cases correspondantes*

PREMIÈRE ADHÉSION* **RENOUVELLEMENT***

NOM, Prénom : _____

Adresse personnelle _____

Code postal et Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ Mail : _____

Adresse professionnelle : _____

Code postal et Ville : _____

Téléphone : _____ Fax/Port : _____ Mail : _____

Situation : Préciser si vous êtes Exercice : (% du temps plein) Spécialité(s) :

Titulaire, non titulaire,

Contractuel(le)...

Je participe (ou souhaite participer)*

- au Comité de coordination du SNMPMI *

- à un, (ou des)groupe(s) de travail thématique(s)* (précisez le ou lesquels)

Je verse aujourd'hui la somme de : **Euros** **Date et Signature**

Mode de règlement *

Virement pour SNMPMI à LBP IBAN : FR60 2004 1000 0106 2148 3F02 040 - BIC : PSSTFRPPPAR

Libellé : Votre nom + Cotisation au SNMPMI

Chèque à l'ordre du SNMPMI = Banque : Numéro :

VU/ SECRÉTARIAT

TRESORERIE

Moi aussi,
j'adhère au SNMPMI !
↑
en cliquant sur ce lien

Pour nous écrire :
contact@snmpmi.org

Pour nous lire :
<https://snmpmi.org>

SNMPMI - 4 avenue Richerand - 75010 Paris
contact@snmpmi.org - www.snmpmi.org

